

Saint-Etienne, le 11 juillet 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Loire

À

Monsieur le député Régis JUANICO

**Division de  
l'Organisation Scolaire**

JPB/CT/CV/n°2017-396  
Affaire suivie par  
Céline VIGNAL  
Téléphone  
04 77 81 41 39  
Télécopie  
04 77 81 41 66  
Courriel  
ce.ia42-dos@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot  
42023 Saint-Etienne  
CEDEX 2

Monsieur le député,

Par courrier en date du 27 juin 2017, vous m'informez des inquiétudes des parents d'élèves sur la situation de l'école primaire Janon de Saint-Etienne.

Les effectifs prévisionnels m'ont conduit à proposer lors du comité technique spécial départemental du 29 juin 2017, l'implantation d'un moyen supplémentaire dans cette école.

Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) du 5 juillet 2017 a validé l'attribution de ce moyen provisoire pour l'année 2017/2018.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le député, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre BATAILLER

